

Panel de livrets bancaires

Au : 3 février 2012

Établissements	Taux brut	Plafond de dépôt	Condition d'ouverture
Astrea	1,50%; 2,25% en dessous de 20K€	aucun	oui
Axa banque	1,25% si inférieur à 15 300€; 1,60% si supérieur	aucun	aucune
Banque Populaire	2,10% jusqu'à 5 000€, 2,20% entre 5 et 15K€, 2,30% entre 15 et 75K€, 2,40% entre 75 et 2 500K€	2,5 millions d'euros	aucune
Banque Privée européenne	2,25%	aucun	aucune
Bforbank	2,50%	4 millions d'euros	aucune
Binck	1,75%	aucun	aucune
BNP Paribas	1,50%	aucun	aucune
Boursorama Banque	2,25%	aucun	aucune
Cortals Consors	1,75%	6 millions d'euros	1 000 euros minimum à l'ouverture
Crédit du Nord	2,25%	aucun	aucune
Crédit Industriel et Commercial	2,25%	aucun	aucune
Épargne Orange	1,75%	3 millions d'euros	aucune
Fortuneo	2,30%	10 millions d'euros	aucune
Matmut	1,85% (au-delà de 15 000€); 2,75% en dessous de 15K€	aucun	aucune
Monabanq	2% jusqu'à 15 000€; 2,25% entre 15 et 50K€; 2,50% au-dessus de 50K€	aucun	aucune
Premier Life	1,80%	aucun	ouvrir un compte courant min 15 000 euros
Robeco	1,65%	5 millions d'euros	minimum sur livret de 15 000 euros
Société Générale	2,25%	aucun	aucune

Pour les banques régionales de type Crédit Agricole, Crédit Mutuel ou Banques Populaires les taux sont décidés, de façon indépendante par chaque caisse. Les niveaux indiqués sont donc indicatifs.

Le principe des produits de type "livret B" est un produit de placement court terme. Les intérêts sont calculés par quinzaine. Chaque quinzaine, la banque va calculer les intérêts du livret suivant la somme d'argent placée sur le livret : le 1er et le 15 de chaque mois, la banque appliquera au solde du livret le taux d'intérêt et divisera ce résultat par le nombre de quinzaine d'une année (24). A la fin de l'année, la somme des intérêts est versée sur le livret. Les fonds déposés du 1er au 15 du mois commencent à produire des intérêts à partir du 16, au contraire, les fonds déposés du 16 au dernier jour du mois produisent des intérêts au 1er du mois suivant). Les intérêts sont capitalisés à chaque fin d'année civile. Les associations peuvent ouvrir un livret A et y placer un maximum de 76 500 euros.

La fiscalité applicable aux intérêts perçus est de 24% pour les organismes sans but lucratif (Osbl).

Les taux sont donnés à titre indicatif et peuvent changer sans préavis.